

## AVIS DE COURSE

### **Les Doigts de Pieds en éventail Club de Voile Angoulême Charente INC - IND Plan d'eau de La grande Prairie 5C**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer *oralement*

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles à partir de 12h00

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au tableau à l'intérieur du club House

#### **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie **dériveurs Doubles et Solitaires et Multicoques (IND – INC)**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Inscriptions sur place le 19 / 06/2021 à partir de 12H00

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toute classe	7€

## 6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De 12h00	À 13h30
16/06/21	Toute classe	

Séries	Briefing	Signal Avertissement
Dériveurs doubles	13h30	14h00
Dériveurs solitaires	13h30	14h00
Multicoques	13h30	14h00

6.2 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Toute classe	3	3	5

6.3 L'heure du signal d'avertissement [de la course d'entraînement] [de la première course [chaque jour]] est prévue à **14h00**

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h00

## 7 LES PARCOURS

Seront de type trapèze

## 8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique : Pénalité de deux tours pour les dériveurs doubles et solitaires

Si multicoques : Pénalité d'un tour

## 9 CLASSEMENT

9.2 1 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

9.3 Le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

## 10 ETABLISSEMENT DES RISQUES

10.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### 10.2 Risques COVID 19

Chaque concurrent et accompagnateur participant à cette épreuve est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, /le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

**10.3** Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de l'épreuve et en informer l'Autorité Organisatrice.

**11 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : *Lots à tous les participants*

**12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter : Club de Voile Angoulême Charente 0545684246

OU: [voileangouleme@gmail.com](mailto:voileangouleme@gmail.com)